



Gallichan, le 15 avril 2011

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE

A/S Madame Joanne Mealing, registraire
880, chemin Ste-Foy Local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Territoire urbanisé – Articles 32 et 52 de la Loi sur les mines.

Madame,

La présente est pour faire suite à votre lettre du 28 janvier 2011 concernant une consultation pour de l'exploration minière dans le périmètre urbain de la Municipalité de Gallichan.

Considérant que nous possédons un réseau d'aqueduc qui dessert une grande partie du secteur urbain et que pour les autres contribuables, ils possèdent des puits de surface ou artésien, la municipalité de Gallichan vous avise qu'elle **s'oppose à toute émission de claims minières** dans le secteur urbanisé de Gallichan.

Espérant que vous prendrez cette lettre en considération, veuillez agréer, madame, nos sincères salutations.

Johanne Shink
Dir. Gén./Sec.-très.

